



Confédération
paysanne

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

COLLÈGE 4 - ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILÉS

Liste présentée par la Confédération paysanne de la Drôme

>>> DATE DE CLOTURE DU SCRUTIN : 31 JANVIER 2019 <<<

POUR QUE LES PAYSANNES ET PAYSANS AIENT UNE RETRAITE DÉCENTE ET VIVENT DIGNEMENT

Nous revendiquons une retraite minimale de 1 000 euros par mois pour tous par le renforcement du système de retraite par répartition.

La pension moyenne des retraités agricoles est de 740 euros par mois, alors que la moyenne française est de 1 860 euros par mois. La solidarité nationale pourtant indispensable n'est pas à la hauteur de ce que l'agriculture apporte à la nation !



NOUS DÉFENDONS :

- Un même statut d'exploitant homme et femme. L'actuel statut de conjoint est un sous-statut. Aujourd'hui c'est 300 euros de retraite mensuelle en moins pour une femme et des milliers d'entre elles n'ont pas le droit à la retraite ;
- La réduction des pénalités pour retraite incomplète ;
- Une bonification par enfant, forfaitaire et non pas une bonification qui varie en fonction du niveau de la retraite comme actuellement ;
- La prise en charge de la perte d'autonomie et de la dépendance par une assurance collective et obligatoire. N'oublions pas qu'une place en EHPAD coûte au minimum 1 500 euros par mois ;
- Le maintien de la reversion de la retraite au conjoint survivant dans la limite du plafond actuel.

NOUS EXIGEONS POUR LE FINANCEMENT DE CES MESURES :

- Un revenu agricole décent pour les actifs, avec des prix de vente corrects, issus d'une agriculture soucieuse de la qualité des produits et protégeant l'environnement ;
- La suppression des niches fiscales ;
- La limitation des dégrèvements fiscaux afin d'élargir l'assiette des cotisations ;
- Le plafonnement des très grosses retraites dans tous les régimes ;
- La solidarité nationale.

NOUS PORTERONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

- La représentation et la défense des intérêts des anciennes et anciens exploitants ;
- Le maintien des services publics et médicaux en milieu rural ;
- L'accompagnement des retraités pour leur logement.

Nous participerons aux débats et prises de positions sur tous les problèmes de l'agriculture et des agriculteurs. Nous soutiendrons l'installation, la transmission et la mise en place d'une aide publique au départ.

Votons 
Confédération paysanne

COMMENT VOTER ?

- ✉ Par correspondance : Suivez bien attentivement la notice fournie par ailleurs sous peine de voir votre vote annulé.
 - 🌐 Par vote électronique : Attention, en cas de double vote c'est le vote électronique qui prévaut. À choisir de préférence.
- En cas de problème, appelez la Confédération paysanne au 04 75 25 21 72 / 06 07 69 36 25
Visitez notre site Internet : www.drome.confederationpaysanne.fr